

POLÉMIQUE

Touche pas à mon... 13^e mois !

Parce qu'ils estiment que la mort de leur prime de fin d'année (PFA) est annoncée, les agents de la Ville et de l'Agglo montent au créneau et se rebiffent. Explications.

L'ESSENTIEL

- ▶ De 1977 à 1984, une prime a été versée aux agents de la Ville et du District via le Comité d'action sociale (CAS).
- ▶ La loi de 1984 stipule que les collectivités ayant instauré une prime de fin d'année la conservent.
- ▶ Au 1^{er} janvier 2017, un nouveau système de régime indemnitaire doit voir le jour.
- ▶ Aujourd'hui à midi, la CGT doit rencontrer les trois directeurs généraux (Ville, Agglo, CCAS).
- ▶ Le 4 novembre 2016 : une assemblée générale de l'ensemble des personnels est prévue.



Les territoriaux de la CGT seront intraitables dans le cadre des négociations.

C'est un tour de passe-passe. La masse financière qui correspond à 1/12^e de nos salaires annuels serait désormais inscrite dans une ligne comptable votée chaque année par les conseillers municipaux, communautaires et d'administration de la Ville, de l'Agglo et du Centre communal d'action sociale. Le tout à la baisse est à l'ordre du jour.»

Avec la modération qu'on lui connaît, la CGT vient d'éditer un tract ventilé à 1 800 exemplaires, document qui a donné la suée à nombre d'agents. Effectivement, dans le cadre de la refonte des régimes indemnitaires mise en place par le gouvernement et effective au 1^{er} janvier, le RIFSEEP (Régime indemnitaire des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pourrait changer la donne.

L'intégration éventuelle du 13^e mois dans les primes mensuelles ne passe pas du tout, notamment dans les rangs de la CGT, qui sera reçue ce midi par les trois directeurs généraux de la Ville, de l'Agglomération et du Centre communal d'action sociale. « Cette prime de fin d'année est déjà soumise à des critères de discrimination », hurle Ludovic Têtevuide évoquant des malades pénalisés, tout comme des femmes en arrêt pour grossesse ou encore des

agents ayant utilisé des journées enfant-malade. « La façon de servir qui détermine cette prime, c'est à la gueule du client », scandent les cégétistes remontés comme des horloges comtoises. Lorsque la CAC a été créée en 2000, « les élus ne voulaient pas étendre cette prime aux nouveaux embauchés, il a fallu se battre. Il est hors de question de dis-

cuter là-dessus, elle devra dans le futur être versée à tous les agents, sans aucune discrimination ».

« Un régime au ras des pâquerettes »

Dans le cadre des discussions qui s'engagent pour ce qui est du nouveau régime indemnitaire, et alors qu'il ne souhaite pas que les col-

lectivités fassent des économies sur le dos des agents, le syndicat désire que la prime de fin d'année reste dans la rubrique « masse salariale », comme maintenant.

« Déjà que notre régime indemnitaire est au ras des pâquerettes comparé à Reims ou Reims Métropole. Nos indices sont dans les plus bas de la strate de villes de même taille.

Et l'arrivée de Mourmelon dans l'Agglo ?

L'intégration de la communauté de communes de la Région de Mourmelon dans Châlons Agglo passe très mal chez les agents, et en particulier dans les rangs de la CGT, sortant alors la Kalachnikov. « Cette hypothèse est tout simplement scandaleuse. Si les élus acceptent d'être traînés dans la boue ou encore de jouer les valets du préfet et de Bruno Bourg-Broc, c'est leur problème », résume Ludovic Têtevuide, précisant que les agents « n'ont été absolument avisés de rien ». Aucune information en comité technique et encore moins en Comité hygiène, sécurité et condi-

tions de travail (CHSCT); rien sur la mobilité possible, l'harmonisation des primes...

« C'est simple, ce projet de fusion c'est l'opacité la plus complète. Tout se fait en catimini, nous n'avons aucune information de ce qui se trame, hormis dans... le journal », peste Sylvie Lagille, secrétaire générale de la CGT des agents territoriaux châlonnais. Toujours selon les syndicalistes rencontrés hier : « Plus ça fusionne, moins c'est bon pour les agents. On nous évoque toujours les économies d'échelle, mais au final, c'est bien du pipeau. »

Oui, à Châlons et dans l'Agglo, on fait des économies sur le dos du personnel qui craque, n'en peut plus. Les arrêts maladie pour dépression sont légion, ça pète même dans l'encadrement», assure Ludovic Tête-voidé glissant une donnée parlant d'elle-même : « Châlons compte un effectif de 807 agents au 1^{er} octobre 2016 dont... 239 non titulaires. Nous sommes passés de 24% à 33% de précaires, c'est scandaleux. »

Pour Châlons Agglo, Sylvain Havin sent vraiment une tension naître, certains agents imaginent, comme à l'entre-deux tours des municipales, lacérer les sacs-poubelles. C'est du moins ce que fait comprendre le sirop de la rue. Mais avant d'en arriver là, le personnel est invité en assemblée générale le 4 novembre à l'auditorium Pelloutier. Afin de faire le point, en attendant le 13^e mois 2016 versé sur... la paie de novembre.

DAVID ZANGA

POINT DE VUE



GÉRARD LEBAS-
Premier adjoint
en charge
des ressources
humaines

« On commence les négociations »

Le nouveau système de régime indemnitaire (RIFSEEP) applicable au 1^{er} janvier se substituera à tous les régimes précédents. « Nous avons commencé les négociations et discussions en juin avec les syndicats et, a priori, nous n'avons pas la même lecture. Nous attendons toujours les décrets, rien n'est fait, acté ou négocié », insiste le 1^{er} adjoint au maire, estimant qu'il y a eu « une première approche sans aucune modalité de fixation ». La mort du 13^e mois des agents ? « Il n'est pas question de le supprimer, sa mensualisation peut être possible. »